

Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/205.68.68

🌐 : [site internet du CEFH](#)

✉ : brupartners@brupartners.brussels

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveaux exécutifs à Bruxelles : le CEFH s'inquiète du manque de considération pour l'égalité femmes-hommes dans la Déclaration de politique régionale

Bruxelles, Belgique - le 29-05-2026 : Le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) publie son avis de début de législature relatif à la Déclaration de politique régionale (DPR) et à l'Accord COCOF. Il exprime sa préoccupation face au manque de vision transversale et structurante en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour cette nouvelle législature.

Si le CEFH salue plusieurs avancées positives, notamment en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de santé des femmes ou encore de petite enfance, il regrette l'absence d'une stratégie globale, cohérente et transversale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité ne peut être une politique « annexe »

Le CEFH rappelle que le *gender mainstreaming* et le *gender budgeting* constituent des obligations légales et doivent être intégrés de manière systématique à l'ensemble des politiques publiques régionales. Cette exigence est d'autant plus cruciale dans un contexte marqué par un objectif de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029.

« L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être traitée comme une politique sectorielle ou accessoire. Elle doit constituer un fil rouge de l'ensemble des décisions budgétaires, sociales, économiques et institutionnelles prises au cours de cette législature », souligne le CEFH.

Le CEFH alerte aussi sur le risque que les politiques d'austérité entraînent des conséquences disproportionnées sur les femmes, particulièrement présentes dans les secteurs du *care* (soins à la personne), du non-marchand, de l'associatif et des emplois précaires. Sans évaluation genrée des mesures budgétaires, les réductions d'aides à l'emploi, les diminutions de subsides ou encore les restrictions dans la fonction publique pourraient fragiliser davantage l'autonomie économique des femmes et creuser les inégalités existantes.

Des défis majeurs encore insuffisamment rencontrés

L'avis du CEFH met également en évidence plusieurs enjeux majeurs pour la législature :

- La nécessité de nouveaux plans ambitieux en matière d'égalité, de lutte contre les violences faites aux femmes et d'inclusion ;
- Les inégalités persistantes sur le marché de l'emploi, avec un taux d'emploi des femmes bruxelloises inférieur de 13 % à celui des hommes ;
- L'urgence d'améliorer l'accès à la petite enfance, au logement et aux soins de santé ;
- La persistance de la ségrégation des métiers et des discriminations à l'embauche ;
- La nécessité de renforcer la représentation des femmes dans les postes de pouvoir politique et administratif.

Préserver des institutions fortes au service de l'égalité

Le CEFH insiste par ailleurs sur l'importance de préserver des institutions fortes dédiées à l'égalité, notamment le maintien d'un Conseil, reconnu pour la qualité de son expertise et de ses travaux, spécifiquement consacré à l'égalité femmes-hommes et doté de moyens suffisants.

Le CEFH réaffirme enfin sa disponibilité pour contribuer, de manière constructive et continue, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques régionales en matière d'égalité.

Tous ces éléments et bien d'autres sont à découvrir dans l'[avis de début de législature](#) du CEFH.

Le **Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)** est une instance consultative officielle de la Région de Bruxelles-Capitale. Composé notamment de partenaires sociaux, de représentant·e-s des Conseils des femmes francophones et néerlandophones, d'associations de terrain et d'universitaires, il **formule des avis représentatifs de la société civile**, sur toutes les matières qui peuvent avoir une incidence sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** en Région de Bruxelles-Capitale.

Contact Présidence du Conseil

Alicia SCHMIT (Présidente)

✉ alicia.schmit@acv-csc.be

☎ 0473/537.299

Contact dossier

Philippe SANTINI (Secrétariat)

✉ psantini@brupartners.brussels

☎ 02/205.68.85